

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	<i>Pouvoirs</i>
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine		x		<i>Cécila Kermarrec</i>
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Bernard Lambert</i>
BOSCAROLO	Sylvain			x	
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			<i>Arrivée 19h07</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			<i>Arrivée 19h21</i>
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel		x		<i>Pierrick Babonneau</i>

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	15/06/2023
Début de séance	19h03
Fin de séance	20h18

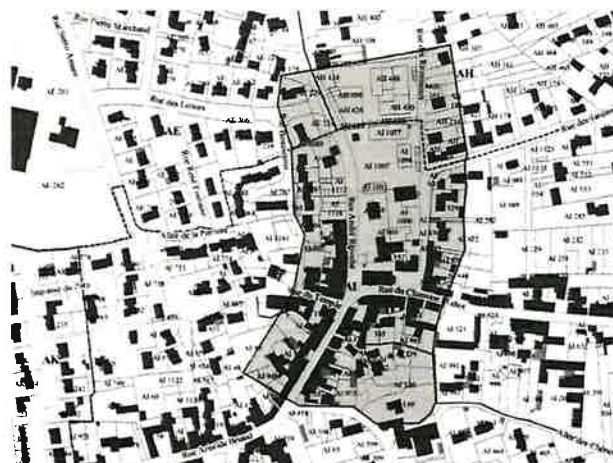
OBJET :	Vente d'une cellule commerciale
DEL_200623_004/ 3.1.3	

Par un courriel en date du 24 avril 2023, les actuels exploitants de la boulangerie ont fait une proposition d'achat d'un montant de 200 000 € HT.

Lors de la réhabilitation du centre bourg et la création des cellules commerciales, les élus avaient adopté, par une délibération n°0320-23, en date du 5 mars 2020, un prix de vente d'un montant de 170 060 € HT.

Les services des domaines avaient également été saisis pour une demande d'évaluation en date du 4 octobre 2022. L'avis rendu présentait une valeur vénale de l'ordre de 216 000 € HT.

Pour mémoire, par une délibération Del-1022-04, en date du 7 octobre 2022, le conseil municipal a institué un périmètre de sauvegarde des commerces et un droit de préemption commerciale concernant la zone suivante :



Ce droit de préemption est un outil supplémentaire pour les élus car cela permet :

- D'avoir une vue sur les mouvements commerciaux (cessions fonds de commerce, mutations au niveau des baux commerciaux...)
- D'éviter les changements d'activité, l'extinction de fonds de commerce (en l'absence de reprise ou suite à la reprise par des commerces concurrents), et toute autre opération susceptible d'aller contre les objectifs de conservation de l'offre commerciale actuelle

Au regard de ces éléments :

- Le conseil municipal approuve la proposition d'acquisition de la cellule commerciale et arrière-boutique de la boulangerie, 12 rue André Ripoché, Bâtiment 1, local n°1, par les actuels locataires, pour un montant de 200 000 € HT.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité,
Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 20 juin 2023
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier